



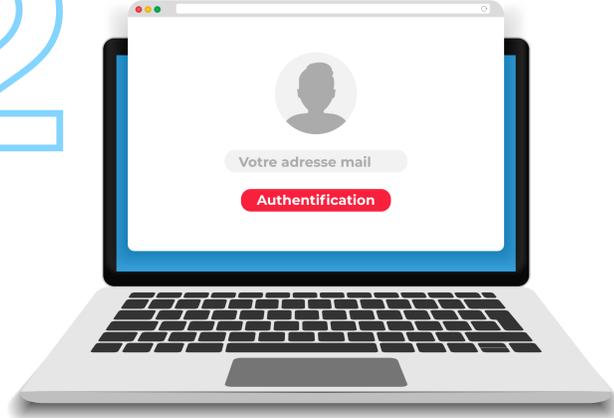
MODALITÉS PRATIQUES DU VOTE EN LIGNE

1



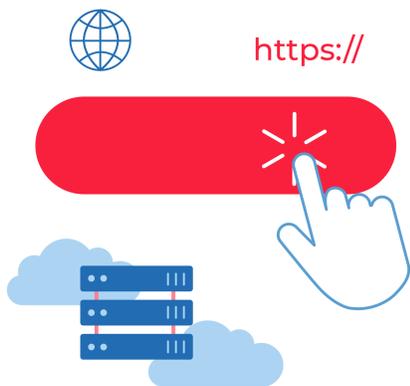
Le jour du vote, accédez à la plateforme via le lien envoyé par la CFCIM.

2



Saisissez votre adresse mail pour vous authentifier. Un email contenant un lien d'accès direct au bureau de vote vous sera envoyé sur la même adresse mail.

3



Cliquez sur ce nouveau lien à usage unique pour vous rendre de manière anonyme sur la plateforme de vote et suivez les instructions à l'écran.

Saisissez le code à 6 chiffres reçu sur votre GSM.

4



Choisissez votre candidat, votez, validez !



Vous êtes représentant légal de plusieurs entreprises membres de la CFCIM ?

Vous disposez d'autant de votes que d'inscriptions sur la liste électorale.

Vous devez, pour chacun des votes, répéter les opérations d'identification et les étapes de vote sur le site dédié.



- Le vote est ouvert uniquement au représentant légal de l'entreprise, indiqué par elle dans son bulletin d'adhésion.
- La plateforme de vote sera ouverte uniquement pendant la période indiquée par la CFCIM, inutile de se connecter en dehors de ces dates.
- L'adresse mail avec laquelle vous vous authentifieriez devra être la même que celle communiquée à la CFCIM dans votre bulletin d'adhésion. Idem pour votre GSM.
- Vous vous identifierez sur une plateforme indépendante gérée par un huissier. Le vote est totalement anonyme et la procédure totalement sécurisée.